

18 février, 1935

La haute mission morale de la France

Il nous faut revenir aujourd'hui sur la lettre du Comte de Martel relative à la législation des jeux, et cela pour commenter plus particulièrement une des phrases de cette lettre, celle relative à la mission morale de la France parmi nous.

Nous nous sommes accommodés jusqu'aujourd'hui d'une misère relative dans l'ordre matériel, parce que nous trouvions des compensations dans l'ordre moral ; communauté d'idées, de sentiments, dans une certaine mesure communauté de langue, pour ne parler que de cela, justifiaient un oubli relatif des questions d'ordre matériel.

Nous puisions, là surtout, nos raisons de croire en la France et de nous attacher à elle. Aussitôt le débat placé sur le terrain purement économique et aussitôt couvés à pratiquer la maxime « économique d'abord », le moral chez nous s'est affaissé. Les raisons en sont visibles : la formule « économique d'abord », n'est pas précisément une spécialité française.

Le Monopole des Tabacs, source de controverses passionnées, n'aurait pas agité tant de gens si les Libanais n'avaient pas d'autres raisons de se plaindre. Le malaise réel dont nous souffrons a d'autres origines. Le Monopole des Tabacs en fait les frais.

Au moment où le paysan libanais voit sa liberté menacée, le commerçant se souvient à son tour qu'il est lourdement handicapé par rapport à ses voisins des pays limitrophes, et l'ensemble de la population se rend compte qu'elle n'est pas gouvernée suivant une méthode idéale et que, pour de multiples raisons, les unes humaines, les autres tenant à la difficulté des temps, les pays de Mandat français reculent dans tous les domaines.

Et nous voilà invinciblement ramenés à la question de notre dignité et de notre liberté. Pour que le Libanais ne sente défendu, il faut qu'il soit soustrait au régime du bon plaisir, d'où qu'il vienne. Les Libanais doivent donc nécessairement bénéficier de plus de liberté. Empressons-nous d'ajouter, que c'est bien la voie raisonnable dans laquelle on semble vouloir s'engager désormais. Encore une fois le Mandat et le Liban profiteront d'un plus équitable partage des responsabilités. Qu'il s'agisse de politique ou d'économie, de problèmes moraux, sociaux ou matériels, les Libanais peuvent et doivent faire valoir leur point de vue. On est moins fondé à se plaindre quand on a effectivement participé à la confection des lois aux quelques on doit obéir.

Le pouvoir sous toutes ses formes ne comporte pas seulement des avantages, il comporte également des devoirs et des charges, en un mot des responsabilités. Nous voulons bien

supporter des responsabilités, mais à condition de supporter les responsabilités de nos propres actes.